



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Violences à l'université de Montpellier

Question au Gouvernement n° 746

Texte de la question

VIOLENCES À L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

M. le président. La parole est à M. Patrick Vignal, pour le groupe La République en marche.

M. Patrick Vignal. Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, j'associe à cette question l'ensemble de mes collègues députés de l'Hérault ; nous nous sommes réunis dès vendredi soir, très préoccupés par la situation.

Plus jeune, j'ai appris que l'éducation était la seule arme pour lutter contre la violence. Or, dans la nuit du jeudi 22 mars, des violences inouïes ont eu lieu dans l'enceinte de l'université de Montpellier : des hommes encagoulés, armés de bâtons, ont voulu expulser des étudiants qui occupaient le lieu pour manifester contre la réforme des conditions d'accès à l'enseignement supérieur que vous avez présentée.

Un groupe armé – semblable à une milice d'un temps pas si ancien – a pu s'introduire dans l'université. Ces délinquants armés ont tenté de faire justice eux-mêmes, mais il n'est pas ici question de justice ! Ils ont tenté d'imposer leur loi, ce qui, surtout dans une faculté de droit, constitue une obstruction à la démocratie. On peut d'ailleurs se poser la question des complicités dont ils ont bénéficié.

Les universités françaises sont à nouveau en proie à des protestations étudiantes ; les universités de Toulouse, de Grenoble, de Lille et de Paris-1 connaissent des blocages.

Chers collègues, l'université est un lieu de savoir, d'échange, de construction de l'esprit et non pas un lieu de démolition de l'humain à coups de morceaux de palettes cloutés !

Madame la ministre, il n'y a pas de liberté possible sans éducation, sans culture. La jeunesse n'a pas toujours raison, mais ceux qui la frappent ont toujours tort. Pouvez-vous m'indiquer les mesures que vous avez d'ores et déjà prises, ou que vous envisagez de prendre, afin de régler cette situation ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et FI, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes GDR, NG et MODEM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Monsieur le député, vous avez raison de rappeler que les universités sont un lieu d'émancipation, mais aussi d'apprentissage du débat argumenté. En aucun cas on ne doit y imposer aux autres ses opinions, et encore moins par la violence.

C'est pourquoi mes premières pensées vont bien sûr aux trois étudiants blessés, ainsi qu'à tous les étudiants de

l'université Paul-Valéry-Montpellier et de l'université de Montpellier qui ont été choqués par ces événements.

Dès vendredi soir, j'ai chargé l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de mener une enquête administrative. Celle-ci établira les faits et les responsabilités, afin que des sanctions – qui, croyez-moi, seront exemplaires – puissent être prises à l'encontre des auteurs, mais aussi éventuellement de ceux qui auraient favorisé cette intrusion.

Il est extrêmement important pour nous d'accompagner la jeunesse dans son apprentissage de l'émancipation et de la réflexion. Nous devons pouvoir le faire de façon apaisée, et certainement pas en cédant à l'émotion ; toute légitime et toute compréhensible que celle-ci puisse être, elle ne les aidera pas à passer ces moments difficiles.

Au-delà de cette enquête administrative, le président de l'université de Montpellier a décidé de porter plainte contre X pour intrusion et attaque à l'intérieur de l'université, et certains des étudiants concernés ont choisi cette voie judiciaire ; je serai également très attentive à les accompagner et à les aider pour que justice soit faite.
(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 746

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 mars 2018](#)